



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/03.25
Références DPA : 10020796
Références DATU : 4/PU3/2025/2430520
Références Recours : 10023136

Permis Unique AVIS Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement Wallon par le demandeur contre la décision d'octroi partiel d'un Permis Unique

A Caroline - Yves JASPART - HERBIET, Ferme de Coux 22 à 5330 Assesse

Pour un établissement sis Ferme de Coux, 22 à 5330 Assesse sur la/les parcelles cadastrales suivantes : 3e division, Maillen, section C n°162B- 162C- 167F- 167G- 170G- 170H

Et ayant pour objet « Demande de permis unique pour la construction d'un nouveau hangar de stockage ainsi que pour le maintien en activité de l'exploitation agricole dans le secteur viandeux de 485 bovins de plus de 6 mois, 105 bovins de moins de 6 mois et l'engraissement de 200 veaux. »

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 19/02/2026 au 11/03/2026 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

Pour le Collège communal,

W. LAMBERT

La Directrice générale

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE
pour le compte de Wivine
Lambert
Date : 13/02/2026
13:39:36



G. GRAINDORGE

Le Bourgmestre

Signé numériquement par
ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ASSESSE
pour le compte de Gilles
Graindorge
Date : 13/02/2026
11:53:54